

Doucq
de
Montant.

Doucq et Anne Larches : ont été parin chape perruquier et
Mascine Renee ashard qui ont déclaré se savoir signer
P. L. Doucet L'har Fredinard Lur' de Mer

Le vingt deux juillet Mil sept cent soixante et cinq après les
publications de bans de Mariage faitent dans les Eglises entre
Joseph Moret veuf de Magdeleine Giraud D'une part et Jeanne

43

M.
Joseph
Maone
&
Jeanne
penettes

permettes unfoe de jaque & rochus tous les deux de cette
paroisse sans quil soit parvenu a notre connoissance aucun
empeschement canonique ou opposition civile je sousigne aile
Donnes au Suddit Joseph Maone & Jeanne penettes et le en
presence de Jean Boutin de Francois Maone fils de l'epoux
de jaque & rochus fils de l'epouse de Jeanne Brojon et de
plusieurs autres qui se sont en partie sousignés.
Boutin & l'epoux de Laferdiniere Curé de Mire
Le Dix neuf aoust Mil sept cent Soixante et cinq a été
X. Maone fils de l'epoux de Jeanne